



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉSIDENTE**  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 16 novembre 2022

### **Polynésie française : Signature de deux conventions dans le cadre du Fonds d'intervention maritime**

Mis en place en 2022 par le Secrétariat d'État chargé de la mer, l'objectif du Fonds d'intervention maritime (FIM) est d'accompagner des projets à l'échelle locale afin de soutenir le développement d'activités maritimes durables.

Le FIM permet d'accompagner les partenaires locaux : collectivités, établissements publics, chambres de commerce, organisations professionnelles, groupements d'entreprises ou entreprises dans le cadre d'appels à projet.

Le FIM intervient sur 3 thématiques prioritaires :

1. **L'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes** : phares et navires du patrimoine (phares classés, répliques de navire dans un cadre touristique ou culturel), épaves et navires abandonnés, aménagement du littoral, navires côtiers propres
2. **Développement de l'économie bleue et planification** : nouveaux services aux usagers de la mer permettant d'améliorer la sécurité et la protection des milieux marins (loisirs nautiques), économie bleue et planification stratégique : création et partage des données relatives aux usages en mer et sur le littoral, étude d'impact de ces usages.
3. **Formation aux métiers de la mer**

**Pour sa première année, la Polynésie française s'est distinguée en étant lauréate de deux projets d'envergure du FIM :**

1. **Le phare de la pointe Vénus à Mahina** (140 millions XPF sur près de 160 millions XPF).

Avec la rénovation du phare de la pointe Vénus, L'État et le Pays portent un projet qui poursuit plusieurs objectifs : mise aux normes environnementales, sécurité maritime, mise en valeur du patrimoine et développement du tourisme maritime.



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



PRÉSIDENTIE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le chantier durera 4 ans et associera 4 ministères du Pays (ministère des grands travaux ; ministère du Logement, de l'aménagement, en charge des transports inter insulaires ; ministère des Finances, de l'économie et du tourisme ; ministère de la Culture) et un représentant de l'État (service des affaires maritimes).

Il est prévu un remplacement du système de feu tout en conservant la lentille historique, une reprise de l'électricité et une réparation de tous les désordres identifiés portant sur le bâtiment (fuite, fissures, corrosion, taches et salissures temporelles...).

À l'issue de l'opération, le phare pourrait être transféré de l'État à la Polynésie française.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la volonté de réactualiser la convention entre l'État et le Pays sur la signalisation maritime ainsi que dans le chantier à venir d'une convention cadre entre le secrétariat d'État à la mer et la Polynésie française sur les sujets maritimes.

2. **Le retrait des épaves dangereuses pour la navigation et l'environnement**, en particulier celle du palangrier « SHEN GANG SHUN 1 » échoué à Arutua (environ 120 millions XPF sur 360 millions XPF). Le retrait des épaves dangereuses lutte contre les menaces qui pèsent sur les écosystèmes dont dépendent les activités maritimes et l'économie insulaire.

Suite aux échouements de plusieurs navires, plusieurs actions conjointes ont été entreprises, ou sont en cours de préparation. On peut citer parmi celles-ci la mise en place de voies recommandées aux Tuamotu, le projet de gestion des escales de navires ou encore l'instauration de Zones Maritimes Particulièrement Vulnérables (ZMPV) portée par la Polynésie française.

Ayant bénéficié de plus de 12 % de l'enveloppe nationale, la Polynésie française est ainsi l'un des premiers territoires attributaires du FIM mis en place par le secrétariat d'État chargé de la mer en 2022. Accompagner la Polynésie française pour le développement durable des activités maritimes constitue une priorité de l'État.

Cette distinction met en relief l'importance des sujets maritimes en Polynésie française. Elle est le résultat d'un travail étroit entre les services du Pays (direction des affaires maritimes et direction de l'Équipement) et de l'État (service des affaires maritimes de Polynésie française) qui a co-instruit et soutenu les deux projets.

Ces actions résultent d'un travail conjoint dans le cadre de la commission mixte maritime (CMM) coprésidée par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et le Président de la Polynésie française.